BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 651

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

488 555 962 RCS Toulouse.
LP AMENAGEMENT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 250000.00 EUR.
Adresse : 25, Rue De Bayard, 31000 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Toulouse du 1er décembre 2023, la société LP PROMOTION ISATIS, SARL au capital de 15 000 euros, dont le siège social est 25 rue de Bayard 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 439 069 204 RCS TOULOUSE, et la société LP AMENAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 25 Rue de Bayard 31000 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 555 962 RCS TOULOUSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LP PROMOTION ISATIS par la société LP AMENAGEMENT. La société LP PROMOTION ISATIS ferait apport à la société LP AMENAGEMENT de la totalité de son actif, soit 734 540 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 26 365 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 708 175 euros. La société LP AMENAGEMENT détenant la totalité des 150 parts sociales composant le capital social de la société LP PROMOTION ISATIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, à aucun échange de titres et il n'y aura pas de prime de fusion. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de LP PROMOTION ISATIS détenues par LP AMENAGEMENT un mali de fusion prévu comme devant s'élever à 8 522 344 euros. La fusion sera réalisée le jour suivant celui de l'expiration du délai d'opposition à 00 heure, sous réserve que l'associé unique de la société absorbante constate la réalisation définitive de la fusion à cette date. La société LP PROMOTION ISATIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse au nom des deux sociétés le 15 décembre 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..